

Province de Québec
Municipalité de la Paroisse
des Saints-Martyrs-Canadiens

Procès-verbal de l'assemblée ordinaire du Conseil municipal de la Municipalité des Saints-Martyrs-Canadiens tenue le lundi 8 octobre 2018 à 19 h, dans la salle du Conseil municipal située au 13, chemin du Village à Saints-Martyrs-Canadiens.

Sont présents : M. Michel Prince, Mme Christine Marchand, M. Claude Caron, M. Jonatan Roux et M. Gilles Gosselin, lesquels forment quorum.

Absent : Rémy Larouche

Sous la présidence de M. André Henri, maire.

Est également présente : Mme Thérèse Lemay, directrice générale et elle agit à titre de secrétaire d'assemblée.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Constatant qu'il y a quorum, le maire M. André Henri procède à l'ouverture de la séance à 19 h.

2018-10-144

2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Après lecture, il est proposé par Jonatan Roux, appuyé par Michel Prince et il est unanimement résolu par les conseillers présents. Le maire n'ayant pas voté. Que l'ordre du jour suivant soit accepté, le point varia demeurant ouvert.

1. Ouverture de la séance ;
2. Adoption de l'ordre du jour ;
3. Adoption des procès-verbaux des dernières séances du mois septembre 2018.
4. Présentation des dépenses récurrentes déjà inscrites à la liste des comptes ;(voir liste)
5. Adoption des comptes à payer ; (voir liste)
6. Dépôt de la situation financière ;
7. Rapport des comités ;
 - 7.1 Résolution nomination de Christine Marchand responsable MADA
 - 7.2 Résolution pour nommer les membres du comité MADA
8. Administration ;
 - 8.1 Avis de motion règlement d'emprunt
 - 8.2 Adoption code d'éthique d'employés
9. Aqueduc et égouts ;
 - 9.1 Signature contrat avec l'entrepreneur TGC et ingénieur avec la clause de travaux à être reporté au printemps 2019 aux mêmes conditions.
10. Sécurité publique ;
 - 10.1 Dossier propriétaires rues Paradis (chemin)
11. Voirie ;
 - 11.1 Rencontre avec l'inspecteur
 - 11.2 Rencontre 15 octobre 13h30 dossier ponceau et cours d'eau

12. Urbanisme et environnement ;
 - 12.1 Nomination du comité en environnement
13. Loisirs et culture ;
 - 13.1 Concours de photos et artisanats incluant fêtent d'Halloween.
 - 13.2 Remise du cadeau à Mme Claudette Dupuis
14. Affaires diverses ;
 - 14.1 Demande de service pour couper les roseaux au site sanitaire
 - 14.2 Autorisation de dépenses la subvention de 13 000. \$ provenant du député.
15. Liste de la correspondance ;
16. Varia ;
17. Période de questions ;
18. Levée de la séance.

2018-10-145 3. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DU MOIS SEPTEMBRE 2018.

CONSIDÉRANT QU'UNE copie du procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil du 10 septembre 2018 a été préalablement remise aux membres du Conseil municipal et qu'ils reconnaissent en avoir pris connaissance;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Gilles Gosselin, appuyé par Christine Marchand et il est résolu à l'unanimité des conseillers présents. Le maire n'ayant pas voté. D'adopter les procès-verbaux des séances ordinaire et extraordinaire du mois d'août. De plus, la secrétaire-trésorière est dispensée de la lecture de ce procès-verbal, chacun ayant reçu sa copie avant la séance du Conseil.

4. PRÉSENTATION DES DÉPENSES RÉCURRENTES DÉJÀ INSCRITES À LA LISTE DES COMPTES

Salaire des élus : 2 944.88\$
 Salaire DG : 2250.16 \$
 DAS mensuel : 3 617.25 \$
 Téléphones : 244.00 \$
 Bell Mobilité 70.62 \$
 Hydro Québec 244.81\$

2018-10-146 5. ADOPTION DES COMPTES À PAYER

CONSIDÉRANT QUE la liste des comptes totalisant un montant de **119 190.90 \$** a été présentée aux élus;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Claude Caron, appuyée par Jonatan Roux et il est résolu à l'unanimité des conseillers présents. Le maire n'ayant pas voté.

QUE la liste des comptes suivante soit acceptée et que les paiements soient autorisés.

1	Société Canadienne des postes (lettre recommandée)	11.50
2	Pierre L. Ramsay (Antivirus - biblio)	117.26
3	Receveur Général du Canada (DAS)	1 005.11

4	Ministre du Revenu du Québec (DAS)	2 612.14
5	Société Canadienne des postes (Bla Bla)	29.19
6	Visa Desjardins (achats divers)	898.34
7	Société Canadienne des postes (sondage MADA)	29.19
8	Purolator inc. (colis)	5.28
9	André Henri, maire	890.00
10	Michel Prince, conseiller	342.48
11	Christine Marchand, conseillère	342.48
12	Rémy Larouche, conseiller	342.48
13	Claude Caron, conseiller	342.48
14	Jonatan Roux, conseiller	342.48
15	Gilles Gosselin, conseiller	342.48
16	Bell Mobilité inc. (septembre)	70.62
17	Bureau en gros (septembre)	66.65
18	Buropro (septembre)	586.78
19	La Capitale (octobre)	858.57
20	Entretien Général Lemay (travaux / septembre)	287.44
21	Groupe Environex (septembre)	933.60
22	Gesterra (traitement matières & fosses - août, collecte - oct.)	6 953.00
23	Hydro-Québec (éclairage public / septembre)	244.81
24	Monty Sylvestre conseillers juridiques inc. (avocate / août)	98.43
25	Robert Lemay (4e versement - contrat pelouse)	487.50
26	Sogetel (octobre)	244.00
27	Les Services EXP inc. (ingénierie - mandat égouts & pluvial	27 800.96
28	Librairie Pantoute (livre - bibliothèque)	31.50
29	Solutions Zen Média (hébergement site web)	321.93
30	Ville de Disraëli (quote-part / versement #4)	1 717.48
31	MRC d'Arthabaska (entente ingénierie)	4 762.50
32	Régie Intermunicipale d'Incendie des 3 Monts (quote-part #3)	21 454.00
33	Ministre des Finances (2e versement SQ)	37 688.00
34	Total du salaire de la D.G. :	2 250.16
35	Total des salaires & déplacements :	4 680.08

TOTAL : 119 190.90 \$

6. DÉPÔT DE LA SITUATION FINANCIÈRE;

7. RAPPORT DES COMITÉS ;

2018-10-147

**7.1 RÉSOLUTION NOMINATION DE CHRISTINE MARCHAND
RESPONSABLE MADA**

Sur proposition de Christine Marchand, appuyée de Michel Prince il est résolu à l'unanimité des conseillers présents. Le maire n'ayant pas voté

Que Christine Marchand, est nommée responsable du comité MADA

2018-10-148 7.2 RÉSOLUTION POUR NOMMER LES MEMBRES DU COMITE MADA

Attendu que les personnes suivantes sont nommées pour siéger à un comité Mada avec la responsable Christine Marchand.

Thérèse Lemay, Chantal Picard, Sylvie Charest, Juliette St-Amand, Claudette Dupuis.

Sur proposition de Christine Marchand, appuyée de Michel Prince il est résolu à l'unanimité des conseillers présents. Le maire n'ayant pas voté

Que les personnes nommées sont acceptées par la municipalité à siéger à un comité MADA.

8. ADMINISTRATION

2018-10-149 8.1 AVIS DE MOTION RÈGLEMENT D'EMPRUNT

M. André Henri, maire quitte la table du conseil à 19h 05 il est remplacé par Madame Christine Marchand, maire suppléant.

Il est, par la présente, donné avis de motion, par monsieur Gilles Gosselin, conseiller, qu'il sera adopté, à une séance subséquente, le règlement numéro 280 décrétant un emprunt pour l'exécution des travaux du réseau pluvial situé sur la rue Principale, chemin du Village et de la rue de l'Église ainsi que pour des travaux de corrections à être apportés aux regards sanitaires et asphaltage des rues.

Le projet du règlement numéro 280 intitulé construction d'une partie du réseau pluvial et réparation de certains regards sanitaire incluant la pose d'asphalte.

Les couts du projet prévus sont de : 527 000.00\$

Argent disponible 123 000.00\$

Emprunt prévu au total 404 000.00\$

MODE DE REMBOURSEMENT ARGENT A RECEVOIR

Subvention de la TECQ 254 341.00\$

Retour T.P.S 22 918.00\$

Retour T.V. Q 22 860.00\$

Revenu à recevoir total 300 119.00\$

Cout réel à être déboursé par la municipalité 103 881.00\$

M. André Henri, maire revient à la table du conseil à 19h 08

2018-10-150 8.2 ADOPTION CODE D'ÉTHIQUE D'EMPLOYÉS

**RÈGLEMENT MODIFIANT
LE CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE
DES EMPLOYÉS MUNICIPAUX**

PROVINCE DE QUÉBEC

RÈGLEMENT NUMÉRO 278

**CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES EMPLOYÉS DE LA MUNICIPALITÉ
DE SAINTS-MARTYRS-CANADIENS**

ATTENDU QUE la *Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale*, sanctionnée le 2 décembre 2010, crée l'obligation pour toutes les municipalités locales d'adopter un code d'éthique et de déontologie qui énonce les principales valeurs de la Municipalité en matière d'éthique et les règles qui doivent guider la conduite des employés ;

ATTENDU QUE la Loi prévoit à l'article 17 que le Code doit reproduire, en faisant les adaptations nécessaires, l'article 19 à l'effet qu'un manquement à une règle prévue au Code par un employé peut entraîner, sur décision de la Municipalité et dans le respect du contrat de travail, l'application de toute sanction appropriée à la nature et à la gravité du manquement ;

ATTENDU QUE le projet de loi 155 sanctionné le 19 avril 2018 modifie l'article 16.1 de la *Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale* pour prévoir, dans le *Code d'éthique et de déontologie des employés municipaux*, des règles « d'après-mandat » ;

ATTENDU QUE ces nouvelles règles entrent en vigueur à compter du 19 octobre 2018

ATTENDU QUE, conformément à l'article 18 de ladite Loi, l'adoption du Code d'éthique et de déontologie est faite par un règlement ;

ATTENDU QU'UN avis de motion a été donné à une séance régulière du conseil tenue le 8 octobre 2018 ;

ATTENDU QUE l'adoption a été précédée de la présentation et du dépôt d'un projet de règlement en date du 8 octobre 2018 ainsi que d'une consultation des employés sur le projet de règlement qui s'est tenue le 21 septembre 2018 ;

ATTENDU QUE, conformément à l'article 12 de ladite Loi, un avis public contenant un résumé du projet de règlement a été publié le 1^{er} octobre 2018 ;

ATTENDU QUE le conseil juge opportun, essentiel et d'intérêt public de se conformer aux exigences de la Loi par la modification du Code d'éthique et de déontologie des employés de la Municipalité ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Michel Prince, appuyé par Christine et résolu que le règlement suivant soit adopté :

Article 1 Préambule

Le préambule du présent règlement en fait partie intégrante.

Article 2 Objet

Le présent règlement a pour objet de modifier le code d'éthique et de déontologie pour les employés de la Municipalité, notamment, de prévoir des règles « *d'après-mandat* ».

Article 3 Code d'éthique et de déontologie des employés

Le Code d'éthique et de déontologie des employés de la Municipalité de Saints-Martyrs-Canadiens, joint en annexe A est adopté.

Article 4 Prise de connaissance du Code d'éthique et de déontologie

Un exemplaire du Code d'éthique et de déontologie est remis à chaque employé de la Municipalité. L'employé doit attester au directeur général sur le formulaire prévu à cet effet en avoir reçu copie et pris connaissance dans un délai de dix (10) jours suivant sa réception.

Le maire reçoit l'attestation du directeur général Secrétaire-trésorier.

Une copie de l'attestation est versée au dossier de l'employé.

Article 5 Entrée en vigueur

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

L'ajout au code d'éthique des employés adopté précédemment :

Attendu que l'ajout de nouvelle condition au code d'éthique et de déontologie des employés doit être apporté tel que prévu (art.178PL155) . Le résumé de la modification est le suivant : Dans les douze mois qui suivent la fin de l'emploi, il est interdit aux personnes suivantes :

1. le directeur général et son adjoint;
2. le secrétaire- trésorier et son adjoint;
3. le trésorier et son adjoint;
4. le greffier et son adjoint.
5. Inspecteur municipal

D'occuper un poste d'administrateur ou de dirigeant d'une personne morale, un emploi ou toute autre fonction de telle sorte que lui-même ou toute autre personne tire un avantage indu de ses fonctions antérieures dans le monde municipal.

9.0 AQUEDUC ET ÉGOUTS ;

**SIGNATURE CONTRAT AVEC L'ENTREPRENEUR TGC ET
INGÉNIEUR INCLUANT UNE CLAUSE QUE LES TRAVAUX SONT
REPORTER AU PRINTEMPS 2019.**

M. André Henri, maire quitte la table du conseil à 19h12

Attendu que nous devons suivre les procédures essentielles pour obtenir des subventions tel que convenu.

Attendu que nous devons également obtenir les autorisations et approbations nécessaires des divers piliers gouvernementaux concernant le règlement d'emprunt.

Attendu que nous avons avisé verbalement l'entrepreneur TGC qui a accepté notre demande en y répondant par courriel de conserver les mêmes conditions jusqu'au printemps 2019.

Attendu que la même entente a été prise avec la Firme d'ingénieur EXP à la condition que les travaux soient terminés pour juillet 2019.

Sur proposition de Claude Caron, appuyé de Jonatan Roux, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents. Le maire étant absent il n'a pas voté.

Que nous confirmons les mandats à l'entrepreneur en construction TGC et à la firme d'ingénieur EXP pour la réalisation des travaux soient exécutés au printemps 2019, ceci aux mêmes conditions tel que mentionnés lors du dépôt de la soumission et confirmé par courriel.

M. Maire André Henri est de retour à la table à 19h15.

10. SÉCURITÉ PUBLIQUE ;

10.1 DOSSIER PROPRIÉTAIRES RUES PARADIS

Une rencontre est prévue avec M. Carl Lefebvre arpenteur.

11. VOIRIE ;

11.1 RENCONTRE AVEC L'INSPECTEUR

Comme d'habitude les membres du conseil rencontrent l'inspecteur municipal en atelier de travail.

**11.2 RENCONTRE 15 OCTOBRE 13H30 DOSSIER PONCEAU ET COURS
D'EAU.**

Une rencontre aura lieu avec les propriétaires concernés le lundi 15 octobre.

12. URBANISME ET ENVIRONNEMENT ;

NOMINATION D'UN COMITÉ ENVIRONNEMENT

Attendu que certaines personnes et associations ont demandé qu'un comité soit formé pour la protection de l'environnement.

Attendu que le comité sera composé de quatre membres du conseil municipal qui sont les suivants : Gilles Gosselin, Claude Caron et Jonatan Roux. Un représentant du Lac Nicolet et un du Lac Coulombe.

En conséquence il est proposé par Christine Marchand, appuyée par Michel Prince il est résolu à l'unanimité des conseillers présents. Le maire n'ayant pas voté.

Que le comité en environnement est accepté par le conseil municipal.

13. LOISIRS ET CULTURE ;

2018-10-153 13.1 CONCOURS DE PHOTOS ET ARTISANATS INCLUANTS LA FÊTE D'HALLOWEEN

Attendu que pour l'activité concernant le concours de photos et le soulèvement pour les enfants de la fête d'Halloween un budget de 500.00\$ est demandé.

En conséquence il est proposé par Christine Marchand, appuyée par Michel Prince il est résolu à l'unanimité des conseillers présents. Le maire n'ayant pas voté.

Qu'un montant de 500.00\$ soit alloué pour les activités prévues et que Sonia Lemay est autorisée à utiliser ce montant pour l'organisation.

13.2 REMISE DU CADEAU À MME CLAUDETTE DUPUIS

Au nom de tous les membres du Conseil Municipal et des citoyens (es) de Saints-Martyrs-Canadiens, nous tenons à vous exprimer notre profonde gratitude en vous offrant ce petit souvenir de votre passage parmi nous depuis plusieurs années, vous n'avez pas ménagé vos énergies et vos efforts pour nous épauler bénévolement à la bibliothèque municipale.

C'est avec un plaisir non dissimulé que nous vous remercions de votre dévouement et de votre très grande générosité. Merci de nous avoir consacré ainsi votre temps libre.

14. AFFAIRES DIVERSES ;

2018-10-154 14.1 DEMANDE DE SERVICE POUR COUPER LES ROSEAUX AU SITE SANITAIRE.

Sur proposition de Gilles Gosselin, appuyé de Claude Caron il est résolu à l'unanimité des conseillers présents. Le maire n'ayant pas voté.

Qu'une offre d'emploi pour effectuer des travaux sur le site d'épuration des eaux soit publiée. Les travaux prévus sont coupés les roseaux, les ramasser et les placer à un endroit désigner sur place et les faire bruler. Le montant doit être forfaitaire (tout inclus). Dépôt de l'offre de service avant 16h le 2 novembre 2018 au bureau municipal.

**2018-10-155 14.2 AUTORISATION DE DÉPENSES LA SUBVENTION DE 13 000. \$
PROVENANT DU DÉPUTÉ.**

Sur proposition de Michel Prince, appuyé de Claude Caron il est résolu à l'unanimité des conseillers présents. Le maire n'ayant pas voté.

Que le remplacement des ponceaux sur le chemin Gosford Sud soit payé a même la subvention promise de 13 000. \$ provenant du Député provincial.

2018-10-156 14.3 LETTRE POMPE GARAND

Sur proposition de Michel Prince, appuyé de Christine Marchand il est résolu à l'unanimité des conseillers présents. Le maire n'ayant pas voté.

Que suite au bris d'équipements du réseau d'aqueduc une lettre doit être remise à Pompe Garand leur demandant d'effectuer la correction et le remplacement des équipements défectueux sans aucuns frais de notre part.

15. LISTE DE LA CORRESPONDANCE ;

1. Offre de service Therrien Couture avocat.
2. Fédération des municipalités : Répertoire complet de formation municipale 2018-2019
3. Légion royale canadienne invitation le 10 novembre à 11 h au cénotaphe du centre-ville de Victoriaville
4. L'association pulmonaire du Québec (Campagne contre le radon)
5. ODOMAG Revue de référence en Gestion des Odeurs
6. Promo Publicité Rivard

16. Varia ;

16.1 Parole à Claude Caron

M. Claude Caron confirme qu'après vérification au dossier de la Cour supérieur du District de St-François numéro 450, que la pièce D7 représente bien la copie recto verso du chèque de 100.00\$ émis par la municipalité en faveur de M. Réal Tremblay au mois de novembre 2004.

17. Période de questions ;

18. Levée de la séance.

Proposé par Gilles Gosselin à 19h 58